

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

Réunion no : 60 Date de la réunion : 22 août 2020, 9h30 à midi

Lieu de la réunion : Église de Sacré-Coeur de Marie (à cause du COVID-19, 115 places avec distanciation)

Projet : Réunion de l'AGA de l'APEL du Huit Référence no : 60

But de la réunion :	Assemblée Générale Annuelle
	Luc Bédard (Secrétaire)
Étaient présents :	MM : Guy Châteauneuf (Président) "Trésorier, Denis Lord" "Trésorière adj., Nolet Louise" "Vice-Président, Fernand Loïselle" Marc Fournier Daniel Villeneuve 54 personnes présentes
Étai(en)t absent(s) :	Stéphane Rail

**Version préliminaire,
manque approbation
de l'AGA 2021.**

Item	Réunion de tous les membres résidents du Lac du Huit
------	--

1.0 MOT DE BIENVENUE PAR LE PRÉSIDENT

- Le président sortant, M. Guy Châteauneuf souhaite la bienvenue à toutes et à tous et présente les membres du Conseil d'administration de l'A.P.E.L.-du-Huit.

2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR 2020

Varia : (ouvert)

- Libre circulation des véhicules d'urgence (Police, Ambulance, Pompiers)
- Usage des pesticides en bordure du lac
- Majoration du nombre de bouées
-

Proposé : Denis Lord

Appuyé : Pierre Côté

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AN DERNIER

M. Guy Châteauneuf fait brièvement la lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 7 juillet 2019. Celui-ci est sur le site Web.

Adoption par l'AGA:

Proposé : Pierre Drolet

Appuyé : Micheline Cyr

Adopté à l'unanimité.

4.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR POWERPOINT

- M. Guy Châteauneuf présente le rapport 2019.
- Le président a assisté à ces différentes réunions :

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

- * 4 réunions pour l'APEL, depuis AGA 2019 (3 CA, 1 AGA)
 - * (22 sept. 2019, 9 mars, 5 mai en vidéoconférence 2020)
 - * 2 Réunions pour le myriophylle à épi (3 janv. et fin juin 2020)
 - * 5 réunions pour le RAPPEL
- Le président et le secrétaire ont fait les demandes de subventions suivantes:
 - * A la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), demandé le montant de \$53,349.\$
 - * Ministères des Forêts, Faunes et Parcs (MFFP): \$5000
 - * MRC des Appalaches: \$3000
 - * Municipalité d'Adstock: \$5000 pour la station de lavage.
 - * Au Fédéral, dans le cadre du programme d'emplois EÉC pour les 2 animateurs/ animatrices du terrain de jeux du Lac du Huit, \$8421.14.

5.0 RÉALISATIONS 2018 DE L'APEL

- * Refait l'inventaire des trappes à sédiment et leurs localisations au GPS.
- * Plan d'action pour le contrôle du myriophylle à épi
- * Localisation de la «ZONE INTERDITE», balisage (≈30 bouées) et signalisation (2 plateformes flottantes, dont une défectueuse a dû être retirée.).
- * Achat du terrain de la descente de bateau. Pour être en mesure de contrôler l'accès au débarcadère.
- * Pris l'inventaire des embarcations de tous les chalets (en personne, par Alex):

EN RÉSUMÉ: 386 embarcations diverses, dont plus de 150 bateaux motorisés.
(détails masqués)

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

* OTJ de l'APEL du Huit:

Meilleur support de la municipalité et de SCdM et obtention d'une subvention du gouv. Fédéral..

Maintenant autonome. (collaboration des 4 TDJ: SCM/SAL/St-Méthode/St-Daniel)

* Site « www.lacduhuit.com » (maj + Op. Myriophylle + Rapports sur le Lac du Huit)

* Une cinquantaine de bouées déployées:

* Les 12 grosses blanches

* Les 8 rouges (Une de plus, près de chez Marc Fournier)

* Environ 26 petites jaunes et vertes; ZONE INTERDITE

+ 9 spots de myriophylle à traiter = 35.

Total= 55 bouées diverses

* Fabrication d'une 2ième plateforme flottante pour expliquer la zone interdite.

* Etc.

ÉTAPES ACCOMPLIES OU EN COURS DE RÉALISATION:

- ❖ Sensibilisation: Les bateaux provenant d'autres lacs devront avoir été lavés avant la mise à l'eau. (Exempts, si plus de 7 jours au sec.)
- ❖ Embauche d'un surveillant pour le débarcadère.
- ❖ Acquisition d'une abri pour le surveillant au débarcadère.
- ❖ «Opération Myriophylle (Extraction)» (par courriel, distribué et Web)
- ❖ Trappe à sédiments, rue des mouettes.

6.0 PLAN D'ACTION 2020 DE L'APEL

- ❖ Arrachage manuel phase II, par des plongeurs du myriophylle à épi par le RAPPEL (5 jours, semaine de la St-Jean)
- ❖ Contrat de construction et d'installation d'un cabanon pour la station de lavage de bateaux. (Étapes : Construction, Excavation, Électricité, Plomberie, Publicité.)
 - Finalement construction faite par une équipe de volontaires (Guy Chateaneuf, Fernand Loïselle, Alex Simoneau(étudiant), Jean Roy(conseiller), plus la contribution bénévole de M. Luc Prévost (jeune entrepreneur et proche voisin sur la Route du lac du Huit) pour terminer le revêtement de vinyle.
- ❖ Travaux fait par l'étudiant (Alex):
 - Participer à l'installation et au retrait des bouées
 - Tâches environnementales pour la municipalité.
 - Autres
- ❖ Descente de bateaux (Sensibilisation 2020, bateaux non-conformes redirigés vers la nouvelle Station de lavage au CDL. Gratuit et Libre service.

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

- ❖ Subvention du Gouv. Fédéral REFUSÉE ! (1re fois en 8 ans)

Finalemeent obtenue suite à une bonne relance.

- ❖ Site « www.lacduhuit.com », M.A.J.

Nouveautés 2020:

- Station de lavage de bateaux,
- FACEBOOK
- Instagram
- Spectacle «C'EST SHOW SUR L'EAU» sur le lac du 18 juillet.

RAPPORTS sur le Lac du Huit:

- A1-Rapport du RAPPEL_Inventaire des plantes aquatiques_(Myriophylle à épi) 2018_2017151-IPA-LacDuHuit.pdf
- A4-Rapport de caractérisation de milieu humide-décharge du Lac du Huit-2011.pdf
- A5-Projet de mise en valeur des habitats du doré jaune-Lac du huit_juin02.pdf
- A6-Diagnostic environnemental global du bassin versant du Lac du Huit-Mun Adstock-2006-02_2005_SAGE_du_Huit.pdf

- ❖ Plateforme d'affichage #2 (échec. Retourné 2 flotteurs défectueux et remboursé.)

- ❖ etc.

- ❖ SUBVENTIONS ACCORDÉES:

- FFQ: \$24,500 sur 7 ans, versée à la municipalité.
- MFFP: \$5000
- MRC: \$3000, 80% au début, 20% à la fin.
- OTJ: 2 salaires minimum de moniteur/monitrice. \$8414.21
- Municipalité: \$5000, pour la Station de Lavage de Bateaux.

- ❖ DOSSIERS EN COURS:

- Opération Myriophylle, phase II (22 au 27 juin)
- (suite à la fin août/début septembre)
- La station de lavage localisée au CDL, mais dédiée aux Lacs d'Adstock (surtout les plus près).
- Le barrage, reconstruction basée sur une structure fixe en enrochement et en dégradée.
- Le camp de jour. 44 enfants inscrits au TDJ CDL. 164 aux 4 TDJs d'Adstock.
- La municipalisation des chemins. Le dossier n'a pas encore avancé. La municipalité doit être relancée.

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

7.0 RÉSOLUTION DE L'AGA

- Adoption des décisions du C.A. 2019-2020
 - Proposé : Luce Bouley
 - Appuyé : Luc Bouffard
 -
- Adoption du plan d'action 2020
 - Proposé : Gaston Gilbert
 - Appuyé : François Côté

8.0 TRAVAUX POUR L'ARRACHAGE MANUEL DU MYRIOPHYLLE A ÉPI (DÉBUT JUILLET).

- Cinq(5) jours de travaux prévus. 3.5 réalisés en fin juin 2020. 3.5 jours seulement faits.
- Environs 5 bénévoles requis (pour des journées complètes ou demies journées).
- Logement des plongeurs: Chalet loué sur la rue Des Plaines
- COMMUNICATIONS:
 - Entre les Bénévoles et avec les chefs d'opération du jour
 - Téléphone, CELL.
 - Bouche à oreille
 - Bottin courriel
 - ARRIVAGE
- Pour détails sur la suite des travaux (voir vos courriels et/ou le site Web)
- Suite fin août/début sept. 2020.
- NOUVEAUTÉS sur le site web« www.lacduhuit.com»:
 - Station de lavage de bateaux
 - FACEBOOK
 - INSTAGRAM
 - RAPPORTS du RAPPEL et autres organismes concernant le lac du huit

9.0 ÉLECTION 2020 DES MEMBRES DU C.A. (4 DES 8 MEMBRES DU C.A.)

- **Membres de no. impairs, les années impaires, et vice-versa. 2020, donc pairs, en situation normale.**

Pas possible de vraiment s'en tenir à cette règle cette année à cause des 4 départs.

Président d'élections: Fernand Loiselle

Des nominations ont eu lieu par les membres de l'AGA. Il y a eu un nombre de 4 membres proposé au CA pour les 4 postes libres, donc pas d'élection au vote.

- **Quatre(4) membres reconduits au C.A. dans leurs postes :**

- Denis Lord (trésorier)
- Louise Nolet (trésorière adj. pour le TDJ)
- Luc Bédard (secrétaire)
- Fernand Loiselle (admin.)

- **Quatre(4) membres sortants:**

- Guy Châteauneuf (ex-Président)
- Marc Fournier (ex-admin.)
- Stéphane Rail (ex-admin.)
- Daniel Villeneuve (ex-admin.)

- **Quatre(4) nouveaux membres au C.A.**

- François Côté
- Diane St-Laurent
- Danny Prévost
- Pascale Thibodeau (admin.)

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

Rapport financier au 31 décembre 2019 et prévisions 2020 de l'APEL

- Denis Lord (Trésorier), Guy Châteauneuf présente les états financiers. (voir PowerPoint de Guy C.) Acceptés à l'unanimité

- Proposé: Mathieu Cliche
- Appuyée : François Côté

1

A.P.E.L-DU-HUIT	2		
Résultats			
De l'exercice terminé le 31 décembre 2019			
	Prévision 2020	2019	2018
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions Prog. Environ. Adstock	9 000	56 540	2 472
Dons	-	12 946	1 411
Inscriptions	-	7 934	-
Cotisations membres	4 100	4 110	-
Autres revenus	400	784	498
	13 500	82 314	4 379
Dépenses d'exploitation			
Salaires & avantages sociaux	-	25 813	994
Papeterie & frais de bureau	300	1 058	200
Taxes, licences & permis	105	105	34
Entretien & réparation - Bâtiment	-	450	-
Frais de déplacements	400	738	370
Cotisations aux organismes enviro.	-	-	45
Renaturalisations	10 000	29 975	9 374
Assurances	1 400	1 344	736
Honoraires comptabilités	750	750	375
Frais de formation & congrès	150	327	-
Frais d'hébergement	-	500	-
Frais de repas & représentation	-	21	-
Amortissement de l'exercice (note 5)	370	206	-
Autres	2 500	-	-
Portion 50% TPS/TVQ non récup.	1 035	-	785
	17 010	61 284	12 912
Frais financiers			
Frais bancaires	115	146	60
Intérêts	-	1	-
	115	147	60
Excédent (déficit) de l'exercice	(3 625)	20 884	(8 594)

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

2

A.P.E.L-DU-HUIT 3			
Évolution de l'actif net			
De l'exercice terminé le 31 décembre 2019			
	Prévision 2020	2019	2018
	\$	\$	\$
Solde au début	61 758	40 874	49 468
Excédent de l'exercice	(3 625)	20 884	(8 594)
Solde à la fin	58 133	61 758	40 874

3

A.P.E.L-DU-HUIT 4		
Bilan		
Au 31 décembre 2019		
	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	21 363	6 608
Effets à recevoir	3 376	1 833
	<u>24 739</u>	<u>8 441</u>
Placements		
Épargne à terme rachetable (note 3)	4 025	3 985
Fonds d'intérêt garanti (note 4)	15 389	15 030
	<u>19 414</u>	<u>19 015</u>
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	17 620	15 769
	<u>61 772</u>	<u>43 225</u>
Passif		
Passif à court terme		
Effets à payer	14	2 351
	<u>14</u>	<u>2 351</u>
Surplus accumulé	61 758	40 874
	<u>61 772</u>	<u>43 225</u>

Un membre de l'assemblée suggère d'aller en appel d'offre pour faire dresser nos prochains étés financiers.

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

10.0 RENCONTRE AVEC LE MAIRE

Le maire ne pouvant être présent cette année à notre AGA, il a délégué M. Jean Roy (conseiller du secteur Lac à la Truite et responsable du dossier Environnement) pour les questions.

11.0 VARIA OUVERT :

- Libre circulation des véhicules d'urgence (Police, Ambulance, Pompiers)

Point soumis et expliqué par Daniel Villeneuve.

Résolution présentée par Stéphane Poulin (Pied de la Montagne):

Que l'APEL du HUIT fasse par de la résolution suivante à la municipalité d'Adstock;

RÉSOLUTION

Faisant suite aux récentes difficultés des ambulanciers pour accéder à la rue Des Plaines, l'APEL du Huit demande;

Que la municipalité d'Adstock prenne les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des résidents, en ce qui concerne la circulation des véhicules d'urgence sur son territoire, et en particulier sur la rue des Plaines relativement à la barrière verrouillée en tout temps.

Proposé par: Stéphane Poulin

Secondé par: Gaston Gilbert

Une longue discussions'en suit, au cours de laquelle plusieurs observations sont formulées, notamment que le système mis en place à la barrière entre « du Beau-Mont/des Plaines » pour permettre le passage rapide des services d'urgences s'avère parfois problématique.

Tous les membres présent conviennent que la santé et la sécurité des résidents doit être prise en compte en tout temps dans les décisions de la municipalité d'Adstock.

La municipalité sera invitée à prendre ses responsabilités à cet égard.

Usage des pesticides en bordure du lac

- Il est rapporté que des gens font appel à des supposément spécialistes pour faire traiter leurs bâtiments en zone riveraine avec des pesticides (exemple: Répulsifs pour les araignées).
- Guy Chateauneuf rappelle à tout les membres présents que ces produits sont interdits pas la loi en bande riveraine.
- On réplique que certains fournisseurs affirment que leur produit est 100% écolo-responsable et inoffensif.
- Guy réplique que plusieurs de ces fournisseurs ont déjà tenté de le convaincre sans succès. S'ils insistent, il leur demande de lui fournir la fiche signalétique de leur produit. Il est en mesure avec son expertise de l'analyser et de se prononcer sur les qualités écologiques du produit et de le recommander ou non, pour notre lac.
- On devrait demander à la municipalité d'aviser les fournisseurs que ces produits sont interdits en zone riveraine.

- Majoration du nombre de bouées

Un débat s'enclenche sur le sujet des bouées, pour ensuite dévier sur celui des bateaux et des règles d'éthiques, tant sur l'eau que sur les rives. Plusieurs solutions sont proposées tant au niveau des bouées, de la communication et de la sensibilisation. Ces

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

propositions devront être regardées dans leur ensemble par l'APEL et tenir compte du matériel existant;

BOUÉES:

- Il est suggéré d'ajouter une série de bouées en zone plus profondes (6m ou 20 pi par exemple), afin de délimiter un corridor destiné aux bateaux de gros calibre et susceptibles de faire de grosses vagues, pour inciter ces grosses embarcations avec de gros moteurs (WAKE, 100 HP et +, Inboards, etc.) à naviguer au large en eau profonde. Ainsi ils pourraient circuler sans faire trop de dégâts et sans trop perturber les plus petites embarcations. On cite en exemple un pratique similaire au lac St-Joseph, près de Québec.
- Les deux bouées du détroit de l'île/Presqu'île semblent poser un problème au niveau de l'érosion des berges. Elles indiquent aux bateaux d'y **RALENTIR**. Les gens ralentissent à mi-vitesse, et les vagues sont plus fortes. Mais les proches riverains observent que les effets sont apparemment pires que quand il n'y avait pas ces deux bouées à ce titre!
- Il est recommandé qu'en plus de réduire leur vitesse, les embarcations ne doivent pas y faire de vagues. Ainsi, par la demande de réduire la vitesse ET de ne pas faire de vagues, la protection des berges de l'érosion sera mieux assurée.
- Il est à noter qu'à l'origine, ces deux bouées blanches ont été installées dans le but de protéger les baigneurs qui se trouvent souvent de part et d'autre de cet étroit passage entre l'île et la presqu'île.
- à l'opposé, les 10 autres bouées blanches qui visent à protéger le fond du lac et les berges à partir de 3m et moins de profondeur. Ils s'agit d'épargner les remous au fond du lac, pour éviter de soulever les sédiments qui contiennent du phosphore. Ces sédiments une fois de retour en suspension dans l'eau du lac, contribuent à la croissance de toutes les algues, ce qu'on veut minimiser.

Alors deux solutions proposées:

- Les enlever
 - En ajouter 4 et plus pour former un couloir et trouver un moyen d'afficher de part et d'autre qu'il faut y **passer TRÈS LENTEMENT** (presque à l'arrêt) et sans faire de vagues ou presque.
- PAGE PLASTIFIÉE, POUR SENSIBILISATION:
 - On suggère de produire, via un comité, une page plastifiée à conserver, qui serait distribuée à tous les résidents, pour qu'ils l'affichent en permanence dans leur propriété. Le but est que chaque personne qui fréquente l'endroit puisse en prendre connaissance et se sensibilise progressivement à:
 - La santé du lac;
 - Le respect des bouées;
 - Le respect des autres embarcations en navigant;
 - Le respect de certaines règles d'éthique (sur l'eau comme sur terre!)
 - etc.
 - Il est mentionné que l'ajout de bouées suppose beaucoup de travail, pour les bénévoles qui les manoeuvrent deux fois l'an. Les bénévoles pour participer à ces corvées bi-annuelles se font rares. Alors avant d'en ajouter, c'est un pensez-y bien !
Il y a déjà la zone interdite qui va devoir être élargie probablement en 2021 et devenir possiblement permanente. (estimé à 30 à 45 bouées)

Procès Verbal No 60 de l'AGA de l'APEL du HUIT 2020-08-22

- LES BATEAUX et LES MÉGA-VAGUES:
 - Les gens sont grandement préoccupés et dérangés par le relativement récent phénomène des méga-vagues, principalement engendrées par le WAKEBOATS et les grosses embarcations avec des gros moteurs, IN ou OUTBOARDS.
 - Comment obtenir que ces gros bateaux exercent leur activité au large du lac et en respect des autres embarcations plus petites ? Des multiples suggestion affluent.
 - Le CA va poursuivre cette réflexion.

- Clés du débarcadère
 - On demande pourquoi on vend des clés à des non-résidents:
 - Il est expliqué qu'on est obligé par la loi fédérale sur l'accès aux plans d'eau du Canada de donner accès au lac, on ne peut pas l'interdire à qui que ce soit. Mais on peut la contrôler et charger des frais à notre guise, sans abuser bien sur.
 - On a examiné de multiples solutions:
 - Les systèmes de cartes magnétiques (\$15,000 à \$35,000)
 - Caméras de surveillance
 - Maintien du cadenas et clés MÉDÉCO actuel
 - Mais un problème avec ce cadenas, il ne capture plus la clé (changé).
 - Conséquence: Quand il y a affluence, le 1^{er} ouvre la barrière avec sa clé. Quand il part, il reprend sa clé sans refermer le cadenas. Tous les autres passent, clé ou pas !
 - Il faudrait revenir à un cadenas qui garde la clé tant qu'il n'est pas refermé par le propriétaire de la clé.
 - Le CA va poursuivre cette réflexion.

LEVÉE de la réunion 12h07

- Proposé : Richard Pouliot
- Appuyée : Jean-Guy Jacob



François Côté
Président, APEL du Huit



Luc Bédard
Secrétaire, APEL du Huit

Date: 2020-09-05

FC/lb

Si ce compte rendu n'est pas conforme à vos notes, ou si vous y trouvez des erreurs ou omissions, veuillez nous en aviser au plus tôt, sinon il sera considéré comme fidèle à ce qui a été dit en AGA.

Distribution: À toutes les personnes, membres du C.A. de l'APEL du Huit, présentes et absentes. Sera inséré sur le site Web une fois révisé et final.